

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, SABEAU, MARIAUD, SAINNEVILLE, LAMY, BOURGEADE.

Absents : PARMENTIER (a donné procuration à N. MAGNOUX), QUEYROUX (a donné procuration à JF SALLES), BOSSOUTROT, LE GAC.

Secrétaire de séance : Chrystelle BOURGEADE

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Chrystelle BOURGEADE est désignée à l'unanimité.

Approbation du C.R. du 15 mars 2018

Le compte rendu du 15 mars est approuvé à l'unanimité

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 2 voix « contre » et 9 « pour » :

- décide de voter les taux d'imposition des 3 taxes locales, comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.85 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.19 %
- Taxe foncières (non bâti) : 66.63 %

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	80.00
COLLEGE DE CORREZE	150.00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	150.00
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE (JMF)	100.00
PREVENTION ROUTIERE	50.00
USEP	50.00
ANACR	100.00
PEP 19	100.00
Sapeurs-pompiers de Montagnac	300.00
Association « l'Arche des Petits Loups » M.A.M.	3600.00
Coopérative scolaire Ecole d'EYREIN	400.00
Association des parents d'élèves du R.P.I.	400.00
F.R.E.J.P. (Club de football d'EYREIN)	1200.00
Société de CHASSE D'EYREIN	100.00
Club du 3 ^{ème} âge « LES REVEILLES »	100.00
Association « LA JUGIA »	100.00
FNACA Eyrein	100.00
Histoire et Patrimoine de la Corrèze	100.00

Participation au séjour sportif à BUGEAT organisé par l'école d'EYREIN

Le Maire informe l'assemblée de la demande de l'école d'EYREIN pour financer un séjour sportif de 2 jours et une nuit pour 14 enfants du RPI, sur le site des Mille Sources à BUGEAT du 31/05 au 01/06/2018.

Le coût total est de 1575 €, soit 1/3 pour chaque mairie du RPI, 1/3 pour l'APE et 1/3 pour les familles.

Le coût pour chacune des 3 communes du R.P.I. est de 175 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer au financement du séjour scolaire organisé par l'école d'EYREIN à hauteur de 175€.

Participation aux voyages à ROME et VALENCE organisés par le collège de CORREZE

Le Maire informe l'assemblée de la demande du collège de CORREZE qui nous sollicite afin de participer au financement des voyages scolaires à Rome et à Valence. Le coût demandé aux familles est de 220 € par enfant. 11 élèves de notre commune sont concernés par ces voyages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer au financement des séjours scolaires organisés par le Collège de CORREZE à hauteur de 100 € par enfants, soit 1100.00 €.

Vote du Budget Primitif 2018 de la COMMUNE

Le Maire présente les comptes du budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 958 430.66
- Investissement (Dépenses et Recettes) : 695 095.62

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2018 du LOTISSEMENT

Le Maire présente les comptes du budget primitif du Lotissement équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 102 240.73
- Investissement (Dépenses et Recettes) : 102 230.76

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats

Le Maire informe l'Assemblée que la participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze sera de 4 041.96 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze.

Amortissement de la subvention versée à la FDEE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la subvention que la commune a versée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE) pour 6006.93 € concernant les travaux d'éclairage public du parking de la salle des fêtes doit être obligatoirement amortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que la subvention versée à la FDEE sera amortie sur une durée de 5 ans dès 2018.

Transfert des ZAE à Tulle'Agglo

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Communautaire du 9 octobre 2017 a validé le rapport d'évaluation du transfert des charges relatif aux zones d'activités économiques. Ce rapport a aussi été adopté par les communes membres.

Il ajoute qu'afin d'achever ce transfert, un procès-verbal entre la commune et Tulle Agglo doit être approuvé conjointement par le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal d'EYREIN.

A cet effet, le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) « des Champs de Brach » et de « La Croix St Pierre » établi par Tulle Agglo visant à définir les conditions patrimoniales et financières du transfert des biens mobiliers et/ou immobiliers entre la commune d'EYREIN et Tulle Agglo.

Les biens relevant des actions de développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activité économique de la commune décrits par ledit procès-verbal sont transférés par la commune à Tulle Agglo.

La communauté Tulle Agglo est substituée de plein droit à la commune d'EYREIN dans les droits et obligations attachés aux biens transférés ainsi que de manière générale à l'exercice de la compétence.

La Commune d'EYREIN transfère à Tulle Agglo les ZAE des « Champs de Brach » et de « la Croix St Pierre » tels que décrits en annexes n° 1 et n° 2 du PV de transfert.

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de sa signature par chacune des parties après la délibération du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal. Ce transfert s'opère sans limite de durée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de transfert des Zones d'Activités Economique (ZAE) « des Champs de Brach » et de « La Croix St Pierre » visant à définir les conditions patrimoniales et financières du transfert des biens mobiliers et/ou immobiliers entre la commune d'EYREIN et Tulle Agglo.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal de transfert.

Contrôle des poteaux d'incendie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SDIS ne fera plus le contrôle des 23 poteaux d'incendie de la commune.

Plusieurs entreprises ont été consultées afin de faire une proposition de prix pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la proposition faite par l'ADM19 négociée avec l'entreprise LA SAUR pour un montant de 15 € TTC/an, soit pour 23 poteaux d'incendie : 345.00 € TTC, valable pour 3 ans.
- Autorise le Maire à signer le contrat à venir.

Achat du terrain LACROIX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de vente de Madame LACROIX Céline, concernant 2 parcelles de terrain mitoyennes situées dans le Bourg derrière la Mairie, comprenant une grange désaffectée et un puit couvert, Section E parcelles n° 627 et 628 d'une surface de 1860 m² pour un montant de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition du terrain de Madame LACROIX Céline, pour un montant de 35000 euros, et autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

City stade

Le maire présente à l'assemblée le dossier d'un city-stade. Des devis seront demandés.

Une plateforme est nécessaire. Une piste athlétisme est en option. Le projet peut être subventionné à 50 %.

AFFAIRES DIVERSES

Mr PARMENTIER étant absent, le Maire donne lecture du compte rendu du conseil communautaire de Tulle Agglo.

Demande de Mr PARMENTIER

Suite à la démission de Mr Bastien GORSE, Mr PARMENTIER est le nouveau délégué du conseil communautaire de Tulle Agglo.

Il demande d'être indemnisé à ce titre pour ces déplacements.

Les conseillers présents demandent à en reparler lorsque tous seront présents.

Achat du tracteur

Les conseillers ayant fait la remarque que l'achat du tracteur avait été fait sans les prévenir, le maire leur répond que c'était un tracteur d'occasion et qu'il faisait confiance aux Ets Juillard-Condat.

Le maire, les adjoints et les employés communaux sont allés sur place pour prendre la décision.

QUESTIONS DIVERSES

F. SABEAU : signale que du remblai du curage des fossés ainsi que diverses ordures sont vidés à l'Etang de la Chèze. Il demande qu'un panneau « *interdit* » y soit installé.

JF SALLES : signale qu'un poteau double de téléphone est cassé à Treinsoutrot.

C. MARIAUD : Informe l'assemblée que l'ouverture de la pêche s'est bien passée le 1^{er} avril.

La séance est levée à 19h11